

ACTION URGENTE

YÉMEN. IL FAUT LIBÉRER UN FORMATEUR AUX DROITS HUMAINS DÉTENU ARBITRAIREMENT

Moujib al Mikhlafi, spécialiste de l'éducation et formateur yéménite, est détenu arbitrairement par les autorités houthies *de facto* depuis le 10 octobre 2023 à Sanaa, au Yémen. Après son arrestation, il a été soumis à une disparition forcée pendant 21 jours et détenu au secret pendant plus d'un mois dans un centre de détention géré par les services de sécurité et de renseignement houthis, à Sanaa, où il se trouve encore actuellement. Il est détenu sans inculpation et il est privé de son droit de bénéficier des services d'un-e avocat-e. Il doit être libéré immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Mohamed Abdelsalam, porte-parole d'Ansarullah

X : @abdusalamsalah

Courriel : mdabdalsalam@gmail.com

Monsieur,

Moujib al Mikhlafi, 49 ans, est spécialiste de l'éducation et formateur aux droits de l'enfant, à la consolidation de la paix, au dialogue et à la communication non violente. Il est détenu arbitrairement depuis le 10 octobre 2023, dans un centre de détention géré par les services de sécurité et de renseignement houthis, à Sanaa. Il n'a pas été inculpé à ce jour et il est privé de son droit de bénéficier des services d'un-e avocat-e.

D'après un membre de sa famille, Moujib al Mikhlafi a été arrêté par les forces houthies de sécurité et de renseignement le 10 octobre 2023, alors qu'il se rendait dans le gouvernorat d'Ibb, dans le sud du Yémen. Il devait intervenir dans des écoles pour former le personnel éducatif à l'éducation aux droits humains. Le même jour, les forces de sécurité et de renseignement ont effectué une descente à son domicile sans mandat et ont saisi deux téléphones portables, deux iPads et des documents en lien avec son travail.

À la suite de son arrestation, Moujib al Mikhlafi a été soumis à une disparition forcée pendant 21 jours, jusqu'à ce que sa famille soit informée par le bureau des plaintes et des réclamations des services de sécurité et de renseignement qu'il était détenu au centre de détention géré par ces mêmes services, à Sanaa, où il se trouve encore actuellement. Selon l'un de ses proches, il a été détenu au secret pendant cinq semaines après son arrestation avant d'être autorisé à appeler sa famille, le 15 novembre 2023.

Cette dernière s'inquiète encore plus pour son état de santé depuis qu'elle a appris, au mois de mars 2024, qu'il se détériorait. Moujib al Mikhlafi souffre de problèmes de santé antérieurs à son arrestation, notamment de diabète et d'hypertension.

D'après les recherches effectuées par Amnesty International, les personnes détenues dans les centres gérés par les services de sécurité et de renseignement houthis subissent souvent des conditions horribles et punitives, et n'ont pas accès à des soins de santé adéquats.

Nous appelons les autorités houthies *de facto* à libérer Moujib al Mikhlafi sans délai. Dans l'attente de sa libération, les autorités doivent veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitement, à ce qu'il puisse consulter un-e avocat-e et contacter sa famille régulièrement, et à ce qu'il bénéficie de soins médicaux adéquats.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Moujib al Mikhlafi est un spécialiste de l'éducation et un formateur qui travaillait au ministère de l'Éducation à Sanaa depuis 24 ans lorsqu'il a été arrêté le 10 octobre 2023. Il animait notamment des formations à destination du personnel éducatif sur les droits de l'enfant, la consolidation de la paix et la résolution de conflits, le dialogue et la communication non violente.

À la suite de son arrestation, sa famille a déposé un recours auprès du chef du Conseil politique suprême et du chef des services de sécurité et de renseignement, ainsi qu'une plainte auprès du chef du département juridique du bureau du dirigeant houthi Abdul Malik al Houthi. Elle n'a reçu aucune réponse à ce jour.

La détention arbitraire constitue une violation du Code de procédure pénale du Yémen et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Yémen est partie.

Toutes les parties au conflit, y compris les autorités houthies *de facto*, le gouvernement reconnu par la communauté internationale et le Conseil de transition du Sud (CTS), se livrent à des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des manœuvres de harcèlement, des actes de torture et autres mauvais traitements, et des procès iniques.

Depuis 2015, Amnesty International a recueilli des informations sur les cas de plusieurs dizaines de journalistes, de défenseur·e·s des droits humains, d'universitaires, de membres de la communauté baha'ie et d'autres personnes perçues comme étant des opposant·e·s ou exprimant des critiques, qui ont été soumis par les autorités houthies *de facto* à une détention arbitraire, des actes de torture et d'autres mauvais traitements, une disparition forcée ou un procès inique pouvant donner lieu à une condamnation à mort. Ces personnes avaient toutes été ciblées pour avoir fait leur travail de journalistes ou exercé leurs droits humains, notamment leurs droits à la liberté d'expression, d'association, de pensée, de conscience, de religion ou de conviction.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 8 juillet 2024
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Moujib al Mikhlafi (il)